

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

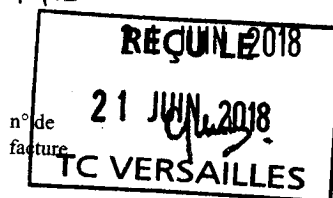
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 04180

Numéro SIREN : 322 306 440

Nom ou dénomination : DASSAULT SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2018 sous le numéro de dépôt 7479



DASSAULT SYSTEMES

Société européenne au capital de 130 253 293 euros
Siège Social : 10 rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 22 MAI 2018**

Extrait du procès-verbal des délibérations

L'an Deux Mille Dix-Huit,

Le Vingt-Deux Mai, à 15 heures,

Les actionnaires de la Société Dassault Systèmes (la « **Société** »), société européenne au capital de 130 253 293 euros, se sont réunis au siège social, 10, rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay, en Assemblée Générale Mixte sur convocation du Conseil d'administration suivant avis préalable de réunion publié au BALO en date du 28 mars 2018, ainsi que suivant avis de convocation publié dans les Petites Affiches Seine et Oise le 1^{er} mai 2018 et au BALO en date du 2 mai 2018 et par lettre adressée le 4 mai 2018 à tous les titulaires d'actions nominatives.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Bernard Charlès et la société Groupe Industriel Marcel Dassault, actionnaires représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thibault de Tersant est désigné secrétaire de l'Assemblée.

(...)

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

(...)

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

- Option pour le paiement du dividende en actions,
(...)

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire :

- Pouvoirs pour les formalités.

(...)

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 257 812 286,60 euros⁽¹⁾ ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	161 652 €
• à un compte de réserve spéciale ⁽²⁾	34 000 €
• à la distribution aux 261 229 643 actions composant le capital au 28/02/2018 d'un dividende de (0,58 euro x 261 229 643 actions) ⁽³⁾	151 513 192,94 €
au report à nouveau	106 103 441,66 €
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 2 100 086 860,52 euros, porte le report à nouveau à	2 206 190 302,18 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs de 2 100 086 860,52 euros et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 2 357 737 495,12 euros.

(2) En application de l'article 238 bis AB alinéa 5 du code général des impôts

(3) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 1^{er} mars 2018 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 22 mai 2018, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 5 229 864, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 3 033 321,12 euros.

Le dividende sera détaché de l'action le 29 mai 2018 et mis en paiement à compter du 19 juin 2018.

À la date de mise en paiement, le montant du dividende correspondant (i) aux actions auto détenues par Dassault Systèmes SE et (ii) aux actions Dassault Systèmes SE détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, sera affecté au compte « report à nouveau », conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce et aux stipulations contractuelles en vigueur entre SW Securities LLC et Dassault Systèmes SE.

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1^{er} mars 2018 et la date de la présente Assemblée générale ; les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée aux actionnaires sera, sur option individuelle globale prise à leur niveau, soit soumise au prélèvement forfaitaire unique de 12,8%, soit prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception (article 200 A du code général des impôts), après application d'un abattement non plafonné de 40% (article 158-3-2 du code général des impôts). Le dividende pourra être soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu à un taux de 12,8 % (article 117 quater du Code général des impôts).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2016	2015	2014
Dividende (en euros)	0,53	0,47	0,43
Nombre d'actions ayant bénéficié de la distribution	258 532 488	257 154 032	255 644 058

Cette résolution est adoptée à la majorité de 309 131 713 voix « pour » et 59 820 voix « contre ». Il a été relevé 739 038 abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION

Option pour le paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter, en tout ou partie, pour le paiement en actions nouvelles de Dassault Systèmes du dividende qui fait l'objet de la troisième résolution.

Chaque actionnaire pourra opter, en tout ou partie, pour le paiement du dividende en numéraire ou pour le paiement en actions.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises sans décote à un prix égal à la moyenne des derniers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors

des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la troisième résolution et arrondie au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2018 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital de Dassault Systèmes SE.

L'option pourra être exercée par les actionnaires entre le 29 mai 2018 et le 8 juin inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende, ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, département des titres et bourse, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3). À défaut d'option à la date du 8 juin 2018 au plus tard, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auraient pas opté, ou qui n'auraient opté que sur une partie seulement, en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai, ils percevront le dividende en numéraire sur la partie dudit dividende ne faisant pas l'objet d'un choix pour le paiement en actions, à compter du 19 juin 2018. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au Président du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 319 016 415 voix « pour » et 3 621 710 voix « contre ». Il a été relevé 739 038 abstentions.

(...)

**DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE**

VINGTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 323 281 048 voix « pour » et 16 voix « contre ». Il a été relevé 96 099 abstentions.

Pour extrait certifié conforme
La Directrice Juridique Groupe


Samia SELLAM

Exemplaire offert

Dassault Systèmes SE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Assemblée Générale de la société Dassault Systèmes SE
Dassault Systèmes SE
10, rue Marcel Dassault
CS 40501
78946 Velizy-Villacoublay cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Dassault Systèmes SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats complexes

Risque identifié

La société réalise son chiffre d'affaires à partir de plusieurs sources dont les principales sont les nouvelles licences d'utilisation de logiciels, les licences périodiques, les prestations de maintenance et les prestations de services.

Dans le cas de contrats complexes incluant plusieurs de ces éléments vendus ensemble, la détermination de la date de comptabilisation du chiffre d'affaires ainsi que son allocation entre les différents éléments des contrats peuvent s'avérer complexes et requérir, le cas échéant, une part importante de jugement de la Direction.

Le chiffre d'affaires correspondant à chaque élément inclus dans un contrat complexe à éléments multiples n'est en effet pas systématiquement reconnu sur la base des valeurs contractuellement facturées pour chaque élément. Le chiffre d'affaires est ventilé entre chaque élément en utilisant la méthode dite « résiduelle » qui s'appuie sur la juste valeur des éléments non livrés. Cela concerne notamment la juste valeur de la maintenance annuelle qui est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu pour la prestation de maintenance de l'année suivante. Ces allocations de chiffre d'affaires entre les différents éléments d'un contrat nécessitent donc des analyses et le cas échéant des retraitements qui peuvent s'avérer complexes.

Par ailleurs, lorsque la vente de licence s'accompagne d'une prestation de services significative négociée dans une période proche de la vente de licence, une telle prestation, si elle est considérée comme essentielle au fonctionnement du logiciel, n'est pas comptabilisée séparément mais regroupée avec la vente de licence. Dans de tels cas, la vente de licence est comptabilisée selon l'avancement de la prestation de service. La détermination du critère d'essentialité exige, dans certains cas, une part importante de jugement de la Direction, tout comme la détermination de la profitabilité future du contrat à long terme correspondant.

En outre, la reconnaissance du chiffre d'affaires des contrats complexes nécessite généralement une analyse approfondie des termes contractuels, mais également d'autres documents probants, partagés avec les clients lors des phases de négociation, afin d'identifier l'exhaustivité et la nature des éléments promis aux clients, et ainsi comptabiliser le chiffre d'affaires de chaque élément à la date et à la valeur appropriée.

Nous avons donc considéré pour ces différentes raisons que la comptabilisation du chiffre d'affaires des contrats complexes à éléments multiples constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit, nous avons examiné et testé les procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires qui ont été mises en œuvre par la société.

Par ailleurs, nous avons mené tout au long de l'année des tests sur la totalité des contrats complexes jugés significatifs ainsi que sur un échantillon de contrats sélectionnés de manière aléatoire, afin de nous assurer que l'allocation du chiffre d'affaires entre chaque élément du contrat était conforme aux principes comptables mis en place par la société et que le chiffre d'affaires était reconnu pour le bon montant et pour la période comptable appropriée. Ces tests ont notamment consisté à analyser les termes contractuels, à recalculer la détermination de la juste valeur de chaque élément testé et à examiner la conformité de la comptabilisation du chiffre d'affaires avec les politiques comptables de la société, et avec les normes comptables françaises.

Nous avons également réalisé des tests sur les écritures comptables manuelles significatives qui affectent le chiffre d'affaires des contrats complexes, afin d'analyser ces écritures et d'examiner la justification au regard des politiques comptables de la société.

Enfin, nous avons examiné les informations associées telles que fournies dans les notes 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations, s'élevant respectivement à 2,722 et 295 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2017, comme indiqué dans la note 12 de l'annexe aux comptes annuels, représentent des postes significatifs de l'actif du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, la valeur d'utilité tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, ainsi que de leur rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques. L'estimation de la valeur d'inventaire requiert par conséquent l'exercice du jugement de la direction qui utilise des éléments prévisionnels pour définir les perspectives de rentabilité.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et des créances rattachées à des participations, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées. Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu de la direction des analyses relatives aux perspectives de rentabilité et au caractère stratégique de ces entités. Nous avons par ailleurs vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes.

En cas de valeur d'utilité inférieure à la valeur d'acquisition de titres de participation, nous avons vérifié la comptabilisation d'une provision pour risques relative à ces titres de participation et le cas échéant aux créances rattachées à ces participations.

Enfin, nous avons examiné les informations associées telles que fournies dans les notes 2 et 12 de l'annexe aux comptes annuels.

Risques fiscaux

Risque identifié

La société est impliquée dans un certain nombre de litiges fiscaux, le principal litige en cours faisant suite à des redressements liés à des financements d'acquisitions. Ces redressements ont donné lieu au paiement cumulé de 123,1 millions d'euros à l'administration fiscale française entre 2014 et 2016 au titre des rectifications des bases d'impôt des années contrôlées à date.

La société évalue lors de chaque clôture trimestrielle les positions fiscales qu'elle a prises et leur caractère techniquement justifié.

Lorsqu'un risque dans l'application de la législation fiscale est identifié, la société évalue et comptabilise une provision pour risque fiscal si la sortie d'une ressource apparaît probable.

A l'inverse, dans le cas où un impôt a été payé après un redressement fiscal contesté, la société comptabilise une créance d'impôt au titre du remboursement d'impôt probable attendu lorsqu'elle estime que sa position est techniquement justifiée (comme notamment dans le cas relatif aux financements des acquisitions mentionné ci-avant). Le risque inhérent à cette créance correspond ainsi à son possible non-recouvrement.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions fiscales constitue un point clé de l'audit en raison (i) de l'importance significative des litiges fiscaux en cours, et (ii) des analyses techniques complexes requises pour une telle évaluation. Ces analyses nécessitent un jugement significatif de la Direction et sont soumises en dernier lieu à la décision finale de l'administration fiscale.

Notre réponse

Nous avons examiné les motifs de redressement significatifs émis par l'administration fiscale à l'encontre de la société, ainsi que les jugements de la Direction relatifs aux risques et litiges fiscaux jugés significatifs. Nous avons évalué notamment la cohérence des hypothèses et estimations utilisées pour la comptabilisation des provisions fiscales avec les politiques comptables de la société, en conformité avec les normes comptables françaises. Nos travaux ont été menés avec l'assistance de nos experts fiscalistes.

Pour les litiges les plus significatifs pour lesquels une créance d'impôt a été comptabilisée, notamment les redressements relatifs aux financements des acquisitions mentionnés ci-avant, nous avons réalisé également, avec l'aide de nos experts fiscalistes, un examen critique des avis techniques et des opinions obtenues par la société auprès d'avocats fiscalistes indépendants afin d'apprécier leur cohérence avec les jugements de la Direction et les positions comptables adoptées.

Enfin, nous avons examiné les informations associées telles que fournies dans la note 22 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes SE par votre Assemblée Générale du 8 juin 2005 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 27 mai 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 1998.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

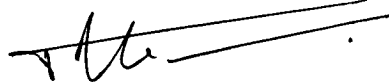
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 16 mars 2018

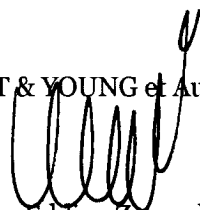
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Leroux

ERNST & YOUNG et Autres



Nour-Eddine Zanouda

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 487 714	1 362 417
Chiffre d'affaires	3	1 468 592	1 350 179
Dont à l'exportation		1 177 180	1 124 029
Autres produits		19 122	12 238
CHARGES D'EXPLOITATION		(1 160 689)	(1 048 188)
Autres achats et charges externes		(467 876)	(413 588)
Impôts, taxes et versements assimilés		(28 501)	(24 233)
Charges de personnel	4	(429 016)	(376 947)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(70 272)	(59 971)
Autres charges		(165 023)	(173 449)
RESULTAT D'EXPLOITATION		327 025	314 229
RESULTAT FINANCIER	5	69 372	87 731
RESULTAT COURANT		396 397	401 960
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	(19 708)	(28 345)
PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES		(48 903)	(46 916)
Intéressement		(24 464)	(23 458)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(24 439)	(23 458)
IMPOT SUR LES SOCIETES	7	(69 973)	(57 113)
RESULTAT NET		257 812	269 586

Bilan

(en milliers d'euros)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2017	2016
Actif			
ACTIF IMMOBILISE, NET		3 483 132	2 818 554
Immobilisations incorporelles	10	345 399	313 617
Immobilisations corporelles	11	49 432	37 420
Immobilisations financières	12	3 088 301	2 467 517
ACTIF CIRCULANT, NET		1 482 703	2 004 024
Créances d'exploitation	13	474 146	592 512
Valeurs mobilières de placement	14	692 016	1 206 967
Actions propres	14	243 781	199 450
Disponibilités		72 760	5 095
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		65 396	52 853
ÉCARTS DE CONVERSION		40 495	19 764
TOTAL ACTIF		5 071 726	4 895 195

(en milliers d'euros)	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2017	2016
Passif et capitaux propres			
CAPITAUX PROPRES	15	3 418 844	3 148 402
Capital		130 466	128 998
Prime d'émission, d'apport		917 388	771 689
Réserve légale		12 900	12 836
Report à nouveau		2 100 087	1 965 014
Résultat de l'exercice		257 812	269 586
Provisions réglementées		191	279
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	181 736	155 738
DETTES FINANCIERES	17	1 026 684	1 028 057
DETTES D'EXPLOITATION	19	390 430	521 210
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	20	53 595	39 933
ÉCARTS DE CONVERSION		437	1 855
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 071 726	4 895 195

Annexe aux comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice

Activité

Dassault Systèmes SE propose des solutions logicielles et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation, de la spécification et la conception d'un nouveau produit, jusqu'à sa fabrication, sa fourniture et sa vente, en passant par son maquetage, sa simulation, et la représentation réaliste en 3D de son expérience d'utilisation.

Les clients de Dassault Systèmes SE appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Transport et Mobilité ; Équipements industriels ; Aéronautique et Défense ; Finance et Services ; Hautes technologies ; Sciences de la vie ; Énergie et Procédés ; Biens de consommation - Distribution ; Ressources naturelles ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Produits de grande consommation - Distribution et Marine et Offshore. Afin de répondre aux besoins de ses clients, Dassault Systèmes SE a développé, grâce à la plateforme 3DEXPERIENCE, un vaste portefeuille d'applications logicielles composé d'applications de modélisation 3D, de contenu et de simulation, sociales et collaboratives, et de traitement de l'information.

Dassault Systèmes SE est une société européenne (*Societas Europaea*) de droit français, dont le siège social est situé au 10, rue Marcel-Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SE sont cotés sur Euronext Paris. Ces comptes sociaux ont été arrêtés lors du Conseil d'administration qui s'est réuni le 15 mars 2018.

Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de son programme de simplification de ses structures juridiques, Dassault Systèmes SE a procédé pendant l'exercice à trois TUP :

- le 3 janvier 2017, 3DVIA SAS ;
- le 1^{er} avril 2017, ORTEMS SAS et QUINTIQ SAS.

Dassault Systèmes SE a contribué au financement de certaines de ses filiales ayant réalisé d'importantes acquisitions sur l'année au moyen de sa trésorerie disponible.

Note 2 Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été préparés et présentés en conformité avec le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Les comptes sont notamment établis dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est réalisée en utilisant la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Dassault Systèmes SE réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (1) des nouvelles licences d'utilisation de logiciels, des licences périodiques, des prestations de maintenance qui comprennent des mises à jour et un support technique, et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) des prestations de services et autres, (3) des redevances provenant d'accords de distribution conclus principalement avec les filiales du Groupe.

Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Nouvelles licences d'utilisation, licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels

Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels commercialisés par Dassault Systèmes SE. Ce chiffre d'affaires comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé (à condition que Dassault Systèmes SE n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à la Société. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque Dassault Systèmes SE reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Les licences périodiques ont généralement une durée d'un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu des autres ventes de logiciels correspond principalement au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur des produits standards. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires récurrent issu des licences périodiques et de la maintenance est présenté en chiffre d'affaires logiciel dans la Note 3 Ventilation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance, voire de services, vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu. Lorsque la vente de licence s'accompagne d'une prestation de services comme essentielle au fonctionnement du logiciel, la vente de licence est comptabilisée selon l'avancement de la prestation de service.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services comprend principalement des honoraires de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, et des honoraires de formation. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucun critère de performance n'est prévu, le chiffre d'affaires est comptabilisé *pro rata temporis* sur la durée de vie du contrat, généralement un an, de manière linéaire.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En effet, la faisabilité technique des projets de développement n'est pas assurée avant la constitution d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est en général très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement et susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

La société comptabilise le crédit d'impôt recherche en déduction de la charge d'impôt.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris frais accessoires, ou à leur coût de production si elles sont produites en interne, ou à leur valeur d'apport.

Conformément au règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques de fusion et les fonds de commerce sont alloués à leurs sous-jacents et amortis depuis le 1^{er} janvier 2016, le cas échéant. Les fonds de commerce résiduels considérés permanents ne sont donc pas amortis, mais leurs valeurs au bilan sont testées annuellement.

Les durées et les modalités d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles sont présentées ci-dessous :

Amortissement en mode linéaire	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 – 5 ans
Technologies	5 – 10 ans
Clientèle	5 – 10 ans
Immobilisations corporelles	
Matériel Informatique	3 – 5 ans
Agencements et installations	Sur la durée du bail
Mobiliers de bureau	10 ans

Le mode d'amortissement dégressif peut être utilisé pour le matériel informatique.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition sans revalorisation des devises de transaction. Les frais directement liés aux acquisitions de titres sont incorporés aux coûts d'acquisition des titres de participation. Les créances rattachées sont évaluées à leur valeur d'inventaire.

Au moins une fois par an, Dassault Systèmes SE évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation et de ses créances rattachées. Cette valeur d'utilité tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité devenant inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique notamment sur la base de critères d'ancienneté et de risque de non-recouvrement.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur en euros en fonction d'un taux de change moyen mensuel à l'exception de celles significatives enregistrées au taux de change du jour. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Écarts de conversion ». En cas de pertes latentes de change, une provision pour risques est comptabilisée.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers et sans contrepartie pour Dassault Systèmes SE. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Instruments financiers dérivés

Dassault Systèmes SE peut couvrir les risques de change et de taux d'intérêt liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. Dassault Systèmes SE peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations spécifiques.

Dassault Systèmes SE utilise pour se couvrir, le cas échéant, des contrats à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues dès la mise en place des instruments.

Instruments dérivés de taux

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture. Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont comptabilisés de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération.

Instruments dérivés de change

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Dassault Systèmes SE. Les pertes latentes sur ces instruments sont prises en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change.

Position ouverte isolée

Toute opération non qualifiée de couverture est classée dans une catégorie dénommée « position ouverte isolée ». Le traitement comptable est le suivant :

- comptabilisation au bilan de la juste valeur des dérivés ;
- constitution d'une provision pour moins-values latentes.

Ainsi, les variations de valeur des dérivés non qualifiés de couverture sont enregistrées en comptes de régularisation (de manière similaire au traitement actuellement prévu par le PCG pour les options de taux).

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Dassault Systèmes SE a comptabilisé le CICE en réduction des charges de personnel.

Notes sur le compte de résultat

Note 3 Ventilation du chiffre d'affaires

	Exercices clos les 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2017	2016
Nouvelles licences	128 238	112 091
Licences périodiques et maintenance	354 197	322 969
Redevances	633 112	614 015
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOGICIEL	1 115 547	1 049 075
Prestations de services	40 396	36 390
Autres produits	312 649	264 714
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 468 592	1 350 179

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires logiciel s'analyse comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2017	2016
Europe	656 945	582 014
Asie	280 904	287 667
Amériques	177 698	179 394
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOGICIEL	1 115 547	1 049 075

Note 4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
(en milliers d'euros)	2017	2016
Salaires et traitements	288 877	255 040
Charges sociales	140 139	121 907
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	429 016	376 947

EFFECTIF MOYEN ET VENTILATION PAR CATEGORIE

	Exercices clos les 31 décembre	
Personnel salarié ventilé par catégorie	2017	2016
Cadres	3 098	2 868
Agents de maîtrise et techniciens	116	109
Employés	49	53
TOTAL EFFECTIF MOYEN (EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN)*	3 263	3 030

* Effectif hors apprentis et contrats de professionnalisation

Les effectifs de Dassault Systèmes SE ont augmenté de 119 salariés suite aux TUP réalisées au cours de 2017.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE pour l'exercice 2017 a été calculé sur la base des rémunérations dues au titre de l'exercice, pour un montant de 2,0 millions d'euros et a été affecté au financement du besoin en fonds de roulement. Il s'élevait à 1,7 million d'euros en 2016.

Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale versée par Dassault Systèmes SE aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice s'élève à :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	31/12/2017	31/12/2016
Salaires	4 427	4 554
Avantages en nature	22	20
Jetons de présence*	73	71
TOTAL REMUNERATION DES DIRIGEANTS	4 522	4 645
* La rémunération correspond aux versements réalisés. Le montant des jetons de présence 2017 s'élève à 73 700 euros versés en 2018.		

Note 5 Résultat financier

Le détail du résultat financier se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Produits d'intérêts et assimilés	94 528	73 606
Charges d'intérêts et assimilées	(11 959)	(11 872)
PRODUITS (CHARGES) D'INTERETS NETS	82 569	61 734
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 971	8 752
Produits (charges) de change nets, autres risques financiers nets	2 323	(22 587)
Reprises (dotations) pour dépréciation nettes	(19 491)	39 832
TOTAL RESULTAT FINANCIER	69 372	87 731

Les produits d'intérêts et assimilés sont principalement composés des dividendes versés par les filiales du Groupe pour un montant de 83,2 millions d'euros en 2017 contre 62,0 millions d'euros en 2016 et des produits de placement de trésorerie. Les mouvements de dépréciation de titres correspondent à la mise à jour des tests de dépréciation (voir la Note 2 Règles et méthodes comptables et la Note 24 Informations relatives aux filiales et participations).

Note 6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente une perte de 19,7 millions d'euros en 2017 contre perte de 28,3 millions d'euros en 2016. La variation s'explique principalement par la résolution favorable d'un litige et une plus-value sur cession de titres réalisées sur l'exercice 2017.

Un accord d'entreprise portant sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Compétences et de Transformation Sociale (GPEC) a été signé en juin 2016 pour trois années, sans reconduction automatique (voir la Note 16 Provisions pour risques et charges). Cet accord met en place les moyens et mesures permettant de répondre à trois objectifs stratégiques du Groupe Dassault Systèmes :

- l'anticipation des compétences dont la Société a besoin pour poursuivre son développement ;
- les modalités d'accompagnement des collaborateurs en place pour les acquérir ;
- les dispositifs d'évolution professionnelle en interne comme en externe, dans une dynamique d'interaction avec l'écosystème de la Société.

Cet accord concerne l'ensemble des collaborateurs des entités françaises du Groupe Dassault Systèmes. Il contient des dispositifs innovants permettant le partage de compétences, le développement de projets entrepreneuriaux ou de reprise en externe d'une activité salariée non concurrente, et des mesures de transition de fin de carrière sur la base du volontariat.

Les coûts directement liés aux mesures prévues dans ce plan sont comptabilisés en résultat exceptionnel. En 2017, les charges exceptionnelles nettes s'élèvent à un montant de 7,0 millions d'euros contre 11,1 millions d'euros en 2016.

Note 7 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le groupe d'intégration fiscale compte 11 sociétés à fin décembre 2017.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt des sociétés intégrées fiscalement est égale à celle qui aurait été la leur si ces filiales n'avaient pas été membres du groupe d'intégration fiscale. En l'absence d'une telle convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Dassault Systèmes SE, société consolidant le groupe d'intégration fiscale, aurait été de 70,9 millions d'euros en 2017.

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat non courant, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	396 397	(99 050)	297 347
Résultat non courant	(68 612)	29 077	(39 535)
TOTAL	327 785	(69 973)	257 812

Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices est de 21,4 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 contre 17,5 % en 2016. L'augmentation du taux provient notamment de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés en 2017.

Note 8 Plan d'attribution d'actions de performance

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de Dassault Systèmes SE du 4 septembre 2015, le Conseil d'administration du 23 mai 2017 a attribué 801 700 actions de performance à certains salariés et dirigeants (Plan 2017-A) et 300 000 actions à M. Bernard Charlès, Vice-président du Conseil d'administration et Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise (Plan 2017-B).

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Plans	2010-04	2014-A	2014-B	2015-A	2015-B	2016-A	2016-B	2017-A	2017-B
Date de l'Assemblée générale	27/05/2010	30/05/2013	30/05/2013	04/09/2015	04/09/2015	04/09/2015	04/09/2015	04/09/2015	04/09/2015
Date d'attribution par le Conseil d'administration	07/09/2012	21/02/2014	21/02/2014	04/09/2015	04/09/2015	26/05/2016	26/05/2016	23/05/2017	23/05/2017
Nombre total d'actions attribuées	539 230	529 940	150 000	734 600	300 000	782 950	300 000	801 700	300 000
Nombre total d'actions attribuées retraité ⁽¹⁾	1 078 460 ⁽²⁾	1 059 880	300 000	734 600	300 000	782 950	300 000	801 700	300 000
Période d'acquisition (en années) ⁽³⁾	Trois ou quatre ⁽⁴⁾	Quatre	Quatre	Deux	Deux	Deux ou trois ⁽⁷⁾	Deux ou trois ⁽⁷⁾	Trois	Trois
Conditions de performance	Voir note ⁽⁵⁾	Voir note ⁽⁶⁾	Voir note ⁽⁶⁾	Voir note ⁽⁶⁾	Voir note ⁽⁶⁾	Voir note ⁽⁸⁾	Voir note ⁽⁸⁾	Voir note ⁽⁹⁾	Voir note ⁽⁹⁾
Conditions de performance atteintes au 31 décembre 2017	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Voir note ⁽¹⁰⁾	Voir note ⁽¹⁰⁾	N/A	N/A

(1) Pour les actions attribuées avant le 17 juillet 2014, le nombre total d'actions attribuées a été retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014.

(2) Y compris 28 000 actions attribuées à M. Bernard Charlès, Vice-président du Conseil d'administration et Directeur Général, sous condition supplémentaire de performance liée à sa rémunération variable.

(3) Les actions ne seront effectivement acquises qu'à condition que le bénéficiaire soit encore présent au sein du Groupe à la date d'acquisition, à l'exception des plans 2017-A et 2017-B pour lesquels la condition de présence est de deux années.

(4) Trois ans en France et quatre ans à l'étranger.

(5) Conditions de performance non liées au marché mesurées sur la base du bénéfice net dilué par action (« BNPA ») non-IFRS du Groupe effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant pour trois exercices (2012, 2013 et 2014). L'acquisition des actions par M. Bernard Charlès, Vice-président du Conseil d'administration et Directeur Général, est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil d'administration.

(6) Condition de performance mesurée en fonction de deux critères alternatifs retenant la croissance du BNPA non-IFRS du Groupe, ou la surperformance du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes par rapport à la performance de l'indice CAC 40 (condition liée au marché) pour chacun des exercices 2015, 2016 et 2017 pour les Actions 2014-A et 2014-B, et pour l'exercice 2016 pour les Actions 2015-A et 2015-B, par comparaison avec l'exercice 2014, étant précisé que cette croissance ou cet écart doit être au moins égal à un seuil fixé par le Conseil d'administration. L'acquisition des actions 2015-B par M. Bernard Charlès, Vice-président du Conseil d'administration et Directeur Général, est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil d'administration.

(7) Le nombre d'actions attribué à chaque bénéficiaire est divisé en deux tranches égales, la première devant être acquise le 26 mai 2018 et la seconde le 26 mai 2019.

(8) Condition de performance de la première tranche mesurée en fonction de la moyenne des niveaux d'atteinte des deux critères suivants : la croissance du bénéfice net dilué par action (« BNPA ») non-IFRS du Groupe pour l'exercice 2017, hors effets de la variation des taux de change, par comparaison avec l'exercice 2015 (condition non liée au marché) et la surperformance du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes par rapport à la performance de l'indice CAC 40 entre février 2016 et février 2018 (condition liée au marché), étant précisé que cette croissance et cette surperformance doivent être au moins égales à un seuil fixé par le Conseil d'administration. Condition de performance de la seconde tranche mesurée en fonction de deux critères cumulatifs : la croissance du BNPA non-IFRS du Groupe pour l'exercice 2018, hors effets de la variation des taux de change, par comparaison à l'exercice 2015 (condition non liée au marché) et la surperformance du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes par rapport à la performance de l'indice CAC 40 entre février 2016 et février 2019 (condition liée au marché), étant précisé que cette croissance et cette surperformance doivent être au moins égales à un seuil fixé par le Conseil d'administration. L'acquisition des actions 2016-B par M. Bernard Charlès, Vice-président du Conseil d'administration et Directeur Général, est également

subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil d'administration.

- (9) Condition de performance basée sur la croissance du bénéfice net dilué par actions du Groupe (« BNPA ») pour l'exercice 2019 hors effets de la variation des taux de change par rapport à celui réalisé pour l'exercice 2016 (condition accessoire à l'acquisition des actions), cette croissance devant être au moins égale à un seuil (exprimé en pourcentage) fixé par le Conseil d'administration ayant attribué ces actions.

(10) Le Conseil d'administration du 15 mars 2018 statuera sur l'atteinte des conditions de performance de la tranche 1

La refacturation des charges relatives aux plans d'attribution d'actions de performance des bénéficiaires d'autres sociétés du Groupe, est réalisée lorsque les actions leur sont attribuées définitivement. Au cours de la période d'acquisition, Dassault Systèmes SE ne provisionne que les coûts afférents aux plans d'attribution d'actions de performance des salariés contribuant directement à son activité.

Note 9 Informations complémentaires

Dépenses de recherche et développement

En 2017, Dassault Systèmes SE a consacré 243,0 millions d'euros à des dépenses de recherche et développement soit 21,8 % du chiffre d'affaires logiciel.

Notes sur le bilan

Note 10 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			2017
	2016	Augmentations	Diminutions	
Fonds de commerce	301 284	52 124	(64)	353 344
Logiciels, technologies et autres	148 495	29 191	-	177 686
TOTAL VALEUR BRUTE	449 779	81 315	(64)	531 030
Fonds de commerce	(40 712)	(32 019)	64	(72 667)
Logiciels, technologies et autres	(95 450)	(17 514)	-	(112 964)
TOTAL AMORTISSEMENTS, PROVISIONS	(136 162)	(49 533)	64	(185 631)
Fonds de commerce	260 572	20 105	-	280 677
Logiciels, technologies et autres	53 045	11 677	-	64 722
TOTAL VALEUR NETTE	313 617	31 782	-	345 399

Les fonds de commerce considérés comme permanents, s'élèvent à 85,6 millions d'euros nets de provisions.

L'augmentation du poste découle essentiellement des TUP réalisées au cours de l'exercice (voir la Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

Note 11 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			2017
	2016	Augmentations	Diminutions	
Installations techniques, matériel et outillage	75 015	23 346	(31)	98 330
Agencements et aménagements	27 924	6 992	-	34 916
Matériel et mobilier de bureau	18 892	2 114	(4 214)	16 792
TOTAL VALEUR BRUTE	121 831	32 452	(4 245)	150 038
Installations techniques, matériel et outillage	(57 956)	(12 666)	31	(70 591)
Agencements et aménagements	(15 050)	(2 377)	-	(17 427)
Matériel et mobilier de bureau	(11 405)	(1 183)	-	(12 588)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(84 411)	(16 226)	31	(100 606)
Installations techniques, matériel et outillage	17 059	10 680	-	27 739
Agencements et aménagements	12 874	4 615	-	17 489
Matériel et mobilier de bureau	7 487	931	(4 214)	4 204
TOTAL VALEUR NETTE	37 420	16 226	(4 214)	49 432

Les principales acquisitions sont liées à l'aménagement du nouveau bâtiment construit dans le cadre de l'extension du siège social de Dassault Systèmes SE situé à Vélizy-Villacoublay.

La diminution du poste « Matériel et mobilier de bureau » correspond à un reclassement en « Agencements et aménagements ».

Note 12 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			2017
	2016	Augmentations	Diminutions	
Participations	2 205 963	636 592	(33 032)	2 809 523
Créances rattachées et prêts	304 981	137 904	(147 848)	295 037
Actions propres	25 008	71 538	(25 008)	71 538
TOTAL VALEUR BRUTE	2 535 952	846 034	(205 888)	3 176 098
Provisions pour dépréciation	(68 435)	(65 362)	46 000	(87 797)
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	(68 435)	(65 362)	46 000	(87 797)
Participations	2 137 528	571 230	12 968	2 721 726
Créances rattachées et prêts	304 981	137 904	(147 848)	295 037
Actions propres	25 008	71 538	(25 008)	71 538
TOTAL VALEUR NETTE	2 467 517	780 672	(159 888)	3 088 301

La croissance des participations correspond principalement à l'augmentation de capital de sociétés du Groupe.

Note 13 Créances d'exploitation

Les factures hors groupe émises, non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu, se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)		Exercice clos le 31 décembre 2017				
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	7 228					2 272
Montant total des factures (HT)	79 417	3 208	1 322	642	2 926	8 098
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires hors groupe HT de l'exercice	15,2 %	0,6 %	0,3 %	0,1 %	0,6 %	1,6 %
Montant total des factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non émises (HT)						21 607

Les délais de paiement de référence généralement appliqués par la Société varient de 30 jours fin de mois à 60 jours nets.

La part supérieure à 1 an des autres créances d'exploitation n'est pas significative.

Note 14 Liquidités

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2017 s'élèvent à 692,0 millions d'euros contre 1 207,0 millions d'euros au 31 décembre 2016. Elles sont essentiellement investies en placements monétaires en euros. Au 31 décembre 2017, le solde est composé d'un montant de (11,9) millions d'euros relatifs à des instruments de trésorerie.

La diminution des valeurs mobilières de placement est liée principalement au financement des augmentations de capital des filiales de Dassault Systèmes SE.

Actions propres

Les mouvements des actions propres en 2017 s'analysent de la façon suivante :

	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)	Total (en milliers d'euros)
Actions propres gérées directement par la Société ⁽¹⁾	4 267 587	71,09	303 399
Actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité ⁽²⁾	133 026	89,60	11 919
ACTIONS PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017	4 400 613	71,65	315 318

(1) L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, dans la limite de 25 000 000 actions Dassault Systèmes. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme est de 100 euros par action, le montant maximal annuel des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, 1 493 258 actions ont été achetées, à un cours moyen de 85,46 euros, et 1 210 050 actions ont été livrées aux bénéficiaires de plan d'actions de performance, à un cours moyen d'acquisition de 42,69 euros.

(2) Le Groupe a conclu un contrat de liquidité pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2017, renouvelable par tacite reconduction par périodes de douze mois. Au 31 décembre 2017, 1 646 539 actions ont été achetées, à un cours moyen de 81,40 euros, et 1 584 571 actions ont été vendues, à un cours moyen de 81,18 euros.

Note 15 Capitaux Propres

Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2017	257 996 603	0,50	128 998 301
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions	1 924 838	0,50	962 419
Augmentation de capital*	1 011 090	0,50	505 545
ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2017	260 932 531	0,50	130 466 265

* Voir le paragraphe sur les dividendes ci-dessous.

Répartition du capital social

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SE est détenu par :

(en %)	2017	2016
Public	49,4	49,7
Groupe Industriel Marcel Dassault	40,9	41,1
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayants droit ⁽²⁾	6,0	6,1
Bernard Charlès	1,3	1,1
Autodétention ⁽³⁾ et autocontrôle ⁽⁴⁾	1,9	1,6
Administrateurs et dirigeants ⁽⁵⁾	0,5	0,4
TOTAL	100,0	100,0

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes SE sont détenus par :

(en % des droits de votes exerçables) ⁽²⁾	2017	2016
Groupe Industriel Marcel Dassault	55,3	55,6
Public	34,4	34,7
Charles Edelstenne ⁽¹⁾ et ses ayants droit ⁽²⁾	8,2	8,2
Bernard Charlès	1,6	1,5
Administrateurs et dirigeants ⁽⁵⁾	0,5	-
TOTAL	100,0	100,0

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par M. Edelstenne.

(2) Au 31 décembre 2017, M. Edelstenne détient 4 208 530 actions en pleine propriété et 3 364 actions via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,61 % du capital et 2,14 % des droits de vote exerçables, ainsi que 11 527 200 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 11 527 200 actions représentant 6 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les nu-proprétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions, conformément à l'article 11 des statuts.

(3) Dont 131 026 actions dans le contrat de liquidité au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2016, ce nombre était de 57 524 actions.

(4) SW Securities LLC. Cette société étant une société du Groupe, les actions Dassault Systèmes qu'elle détient sont privées de droit de vote.

(5) Dirigeants à l'exclusion de MM. Edelstenne et Charlès.

Plans de stock-options

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux plans de stock-options en cours au 31 décembre 2017 :

	2017		2016	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>(en euros)</i>				
OPTIONS EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER	5 961 562	49,31	5 312 096	38,40
Options attribuées	2 050 370	82,00	1 947 785	69,00
Options exercées	(1 924 838)	33,25	(1 001 683)	27,04
Options annulées	(391 850)	66,86	(296 636)	58,31
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DECEMBRE	5 695 244	65,30	5 961 562	49,31
Options exerçables	1 881 887	47,89	2 588 363	29,41

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans de stock-options en vigueur au 31 décembre 2017 :

	Nombre d'options	Durée de vie résiduelle (en années)	Prix d'exercice (en euros)
<i>Plan de stock-options</i>			
2010-01	722 988	0,40	23,50
2014-01	201 197	4,40	45,50
2015-01	1 260 006	7,68	62,00
2016-01	1 558 578	8,40	69,00
2017-01	1 952 475	9,39	82,00
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DECEMBRE 2017	5 695 244	7,43	65,30

Analyse de la variation des capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'analysent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre						
<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	Affectation du résultat 2016	Effet des levées d'options	Résultat net de l'exercice 2017	Autres	2017
Capital social	128 998	506	962	-	-	130 466
Prime d'émission, d'apport	771 689	82 667	63 033	-	-	917 389
Réserve légale	12 836	64	-	-	-	12 900
Report à nouveau	1 965 014	135 072	-	-	-	2 100 086
Résultat de l'exercice	269 586	(269 586)	-	257 812	-	257 812
Provisions réglementées	279	-	-	(88)	-	191
CAPITAUX PROPRES	3 148 402	(51 277)	63 995	257 724	-	3 418 844

Dividendes

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 2017 a décidé de distribuer un dividende global de 134,5 millions d'euros. Les actionnaires avaient la faculté d'opter pour le paiement en actions nouvelles de Dassault Systèmes SE, de leur dividende au titre de l'exercice 2016. En conséquence, 1 011 090 actions nouvelles ordinaires ont été créées. Le dividende en numéraire a été payé pour un montant total de 51,3 millions d'euros.

Note 16 Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre				2017
	2016	Dotations	Utilisations	Reprises	
Provisions pour attribution d'actions de performance	73 379	62 664	(38 966)	-	97 077
Provisions pour pertes de change	19 761	28 565	(19 762)	-	28 564
Provisions pour indemnités de fin de carrière	22 627	4 709	(244)	-	27 092
Autres provisions pour risques et charges	34 274	7 137	(15 737)	(910)	24 764
Provisions pour médailles du travail	5 697	613	(9)	(2 062)	4 239
TOTAL DES PROVISIONS	155 738	103 688	(74 718)	(2 972)	181 736

Les variations de provisions pour risques et charges ont affecté les résultats de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	49 444	(26 113)	(2 972)
Résultat financier	28 564	(30 150)	-
Résultat exceptionnel	25 679	(18 455)	-
TOTAL	103 688	(74 718)	(2 972)

Provisions indemnités de fin de carrière

L'engagement de Dassault Systèmes SE en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué et comptabilisé selon la méthode actuarielle prospective du prorata des droits avec l'utilisation d'un corridor.

Cette méthode prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite sous forme de sommes forfaitaires.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2017 ont été déterminés avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 65 ans, taux d'actualisation de 1,80 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 2,80 % et taux de rentabilité des placements de 3,00 %. Dassault Systèmes SE a souscrit un contrat d'assurance avec la Sogecap, compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, Dassault Systèmes SE a investi un montant total de 11,3 millions d'euros. Les écarts actuariels et le coût des services passés sont étalés en résultat selon la méthode du corridor. Ils s'élèvent à 15,3 millions d'euros à étaler sur 21,5 ans représentant la durée moyenne résiduelle de service des salariés.

Note 17 Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			
	À moins d'un an	De un à cinq ans	2017	2016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	477	1 000 000	1 000 477	1 000 388
Participation des salariés aux résultats – compte bloqué	3 223	14 950	18 173	19 159
Autres dettes financières	19	8 015	8 034	8 510
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	3 719	1 022 965	1 026 684	1 028 057

En juin 2013, la Société a mis en place une ligne de crédit de 350 millions d'euros, qui a été immédiatement tirée. La ligne de crédit a une maturité de 6 ans et porte intérêts au taux Euribor 1 mois plus 0,55 % par an.

En octobre 2015, la Société a mis en place une nouvelle ligne de crédit sur 5 ans, prorogeable de deux années supplémentaires, pour un montant de 650 millions d'euros. La ligne de crédit a été immédiatement tirée et porte intérêts au taux Euribor 1 mois plus 0,50 % par an. En octobre 2016 et octobre 2017, la Société a prorogé sa maturité d'une année supplémentaire, amenant ainsi sa date de maturité à octobre 2022.

Note 18 Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Prêts accordés	288 585	297 904
Créances clients et comptes rattachés	97 735	51 092
Comptes courants débiteurs	98 104	254 193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 155	–
Comptes courants créditeurs	116 825	287 242
Produits financiers : dividendes encaissés et intérêts reçus nets	93 208	73 157

Les comptes courants débiteurs et créditeurs ont fortement diminué suite à la mise en place d'une structure de centralisation de trésorerie dédiée regroupant les filiales étrangères du Groupe.

Les opérations avec les entreprises liées sont réalisées à des conditions de marché.

Note 19 Dettes d'exploitation

Les factures hors groupe reçues, non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu, se décomposent comme suit :

(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT	Exercice clos le 31 décembre 2017					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	2 157					1 625
Montant total des factures (HT)	3 666	1 182	993	188	1 141	3 504
Pourcentage du montant total des achats hors groupe HT de l'exercice	1,4 %	0,5 %	0,4 %	0,1 %	0,4 %	1,4 %
Montant total des factures exclues du (A) relatives à des dettes non comptabilisées (HT)						44 896

Les délais de paiement de référence généralement appliqués par la Société sur ses contrats tiers sont de 45 jours fin de mois. Le dépassement des échéances de paiement s'explique en général par le non-respect des processus d'achats.

La part supérieure à 1 an des autres dettes d'exploitation s'élève à 5,4 M€ au 31 décembre 2017. Elle correspond au compte courant bloqué de la participation des salariés.

Note 20 Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance se composent essentiellement des prestations informatiques payées à terme à échoir.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux revenus différés de licences et de maintenance pour des périodes postérieures à la fin de l'exercice. Ils s'élèvent à 53,6 millions d'euros en 2017 par rapport à 39,9 millions d'euros en 2016.

Note 21 Engagements financiers

Instruments financiers

Le portefeuille d'instruments financiers se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre			
	2017		2016	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt en euros ⁽¹⁾⁽⁵⁾	1 000 000	(11 931)	1 000 000	(20 332)
Ventes à terme yens japonais/euros ⁽³⁾	71 106	12 601	162 391	4 066
Swaps de devises dollars canadiens/euros ⁽⁴⁾	68 648	816	72 765	(3 341)
Swaps de devises dollars australiens/euros ⁽⁴⁾	69 636	3 171	73 214	(1)
Ventes à terme euros/dollars américains ⁽²⁾	42 500	(542)	51 500	1 581
Achats à terme euros/dollars américains ⁽²⁾	42 500	542	51 500	(1 581)
Ventes à terme livres sterling/euros ⁽³⁾	22 542	(56)	36 019	75
Autres instruments ⁽⁵⁾	19 208	109	28 025	189

(1) Lignes de crédit souscrites par Dassault Systèmes SE en juin 2013 et octobre 2015 (voir la Note 17 Dettes financières) respectivement pour 350 et 650 millions d'euros. Traitement comptable en position ouverte isolée (voir la Note 14 Liquidités pour l'impact au bilan).

(2) Couverture pour le compte de ses filiales.

(3) Instruments financiers (comptabilité de couverture) destinés à couvrir le risque de change sur les flux de redevance futures budgétées en devises.

(4) Dans le cadre des prêts accordés aux filiales pour le financement des opérations d'acquisition, instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

(5) Essentiellement instruments qualifiés de position ouverte isolée.

La Société couvre généralement les risques de change liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. Elle peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Elle effectue et gère les activités de couverture pour son propre compte, ainsi que pour le compte de ses filiales. Dassault Systèmes SE peut cependant, dans certains cas, autoriser une filiale à se couvrir directement.

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

À la fin de l'exercice 2017, les instruments de couverture de change ont une maturité inférieure à trois ans. Les swaps de devises et de taux d'intérêts ont quant à eux respectivement des maturités inférieures à trois ans et inférieures à cinq ans.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles.

(en milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Nature des différences temporaires		
À COURT TERME (TAUX D'IMPOSITION A 34,43 %)	40 061	39 333
Provision pour participation	24 440	23 458
Dépréciation des créances	12 924	15 537
Autres	2 697	338
À LONG TERME (TAUX D'IMPOSITION A 25,83 % POUR 2017 ET 28,92 % POUR 2016)	37 118	32 475
Provision pour indemnités de fin de carrière	37 118	32 475
TOTAL DIFFERENCES TEMPORAIRES	77 179	71 808
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés		
(taux d'imposition de 34,43 %)	13 793	13 542
(taux d'imposition de 25,83 % pour 2017 et 28,92 % pour 2016)	9 586	9 392

Note 22 Autres engagements et passifs éventuels

Locations

Dassault Systèmes SE loue environ 57 000 mètres carrés de bureaux pour son siège social situé à Vélizy-Villacoublay, en région parisienne, en France, depuis le 30 juin 2008. En février 2013, la Société a signé un nouveau contrat de bail pour le siège social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la livraison d'un immeuble supplémentaire d'environ 13 000 mètres carrés intervenue au 4^e trimestre 2016.

Au 31 décembre 2017, les engagements concernant les locations des différents établissements de Dassault Systèmes SE s'élèvent à 234,8 millions d'euros (contre 256,8 millions d'euros au 31 décembre 2016). Ils incluent principalement le siège social de Vélizy-Villacoublay à hauteur de 214,0 millions d'euros (contre 233,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) et le site « Terre Europa », adjacent au siège social, pris en juillet 2011, à hauteur de 12,7 millions d'euros (contre 14,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Litiges et autres procédures

Dassault Systèmes SE est impliquée dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales et fiscales, qui sont généralement liés à ses activités courantes.

Ainsi, Dassault Systèmes SE fait l'objet de contrôles et de redressements fiscaux par les autorités fiscales. Certains redressements, notamment ceux liés à des financements d'acquisitions, sont contestés par Dassault Systèmes SE, qui est convaincue du caractère techniquement justifié des positions qu'elle a prises, et continuera à les défendre auprès des administrations fiscales concernées. Dans ce contexte, Dassault Systèmes SE a effectué auprès de l'administration fiscale française des paiements de 123,1 millions d'euros entre 2014 et 2016, au titre de redressements fiscaux qui ont fait l'objet d'une contestation par Dassault Systèmes SE auprès des autorités concernées. En mars 2017 et décembre 2017, Dassault Systèmes SE a interjeté appel de jugements de première instance relatifs à ce litige.

Il n'est pas possible d'évaluer de façon certaine l'issue de ces litiges et notamment, le cas échéant, la charge de Dassault Systèmes SE qui en résultera. Cependant, la direction de Dassault Systèmes SE, après consultation de ses avocats, estime que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

Garantie donnée

Le Groupe a recours à la gestion centralisée de sa trésorerie via un établissement bancaire. Dans ce cadre, la société mère de l'établissement bancaire s'est portée garante auprès d'une filiale à hauteur de 500 millions de dollars américains, et dans le même temps, Dassault Systèmes SE a donné une garantie à cet établissement bancaire de même montant.

Par ailleurs, la Société a également donné certaines garanties dans le cadre de contrats entre ses filiales et des tiers pour un montant total de 38 millions d'euros.

Note 23 Informations complémentaires

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Identité de la société consolidante

L'activité de Dassault Systèmes SE est incluse dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, dont le siège social est situé au 9, Rond-Point des Champs-Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

Note 24 Informations relatives aux filiales et participations

(en milliers d'euros) ⁽¹⁾	Capital et primes d'émission	Capitaux propres autres que le capital et les primes d'émission	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
Filiales (détenues à + de 50 %) ⁽²⁾				
Dassault Systemes Corp. ⁽³⁾	1 541 146	729 905	100	27 594
Dassault Systemes UK Ltd	341 359	(493)	100	845
Dassault Systèmes International SAS	128 943	(5 626)	100	(5 545)
Dassault Systemes Canada Software Inc.	33 577	71 912	100	(6 723)
Dassault Systemes KK	32 220	47 531	100	1 053
Dassault Systemes Israel Ltd	29 293	(8 774)	100	27 479
Dassault Systemes Deutschland GmbH	10 601	114 177	100	(18 190)

(1) Les informations ci-dessus sont tirées des comptes annuels statutaires 2016 ou, par défaut, de comptes 2016 reçus pour consolidation. Les résultats et chiffres d'affaires sont convertis sur la base des cours moyens annuels 2017 des devises tandis que les capitaux propres sont quant à eux convertis sur la base des taux à la clôture de l'exercice 2017.

(2) Filiales dont la valeur brute des titres est supérieure à 1 % du capital de Dassault Systèmes SE au 31 décembre 2017.

(3) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systemes SolidWorks Corp. et de Dassault Systemes Holdings LLC, cette dernière détenant principalement 100 % de Dassault Systemes Simulia Corp. et de Dassault Systemes Americas Corp.

(en milliers d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	273 781	2 535 723	–	–
Valeur comptable nette des titres détenus	273 781	2 447 926	–	–
Prêts et avances accordés	137 481	96 059	–	–
Cautions et avais donnés	11 000	64 930	–	–
Dividendes encaissés	–	83 212	–	–